



2011...
c'est déjà demain.

"Le Journal qui fait bouger le Cameroun"

Numero 78 - juillet 2007

Directeur de publication : Pauline BIYONG

Récipissé de déclaration N° 00309 du 05 Août 1993

500 F CFA

NICOLAS SARKOZY : VIENS NOUS LIBERER

Sommaire

- NICOLAS SARKOZY : la rupture.
- L'accélération de l'histoire de l'Afrique noire.
- Genèse des accords de coopération franco-camerounaise.
- la société civile lance un appel à la France.
- La constitution du Cameroun de 1960 à 1996.

NICOLAS SARKOZY : la rupture

Il était difficile de penser que le VIème président de la Vème République française puisse opérer une rupture quelconque avec son prédécesseur, au pouvoir depuis douze ans. Faudrait-il le rappeler, Nicolas Sarkozy, non seulement venait d'être un tout puissant Ministre de Jacques Chirac, mais, en plus, Président de l'UMP, le parti politique dont Jacques Chirac avait conquis la direction en 1977, et en avait changé le nom. Il s'appelait UDR, Union pour la Défense de la République, il l'avait rebaptisé RPR, Rassemblement pour la République, cette année là, puis UMP, Union pour la Majorité Présidentielle en 2002. Tout au long de la campagne électorale, Nicolas Sarkozy, n'a cessé de marteler qu'il était l'homme de la rupture, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Eh bien, le voici au pouvoir, et, à l'évidence, il pratique désormais cette rupture tant annoncée.

D'abord, sur le plan interne. Il a, en quelque sorte, " démonarchisé " la fonction présidentielle en France. Parmi les gestes forts, on ne peut manquer de relever le fait qu'il ne se prive pas de faire du footing matinal, dans les rues de Paris, et devant les passants médusés. Qui l'eut pensé de Valéry Giscard d'Estaing, de François Mitterrand ou de Jacques Chirac ? Pas grand monde. Il a, en même temps, opéré une ouverture tous azimuts en direction de toutes les compétences qu'il a pu identifier, que celles-ci appartiennent à l'UMP, à l'UDF ou au PS. Enfin, on le voit véritablement " mouiller le maillot ", comme on dit, c'est-à-dire s'investir personnellement dans différents dossiers de la République. On le voit ces jours-ci, au front, pour la relance de la construction européenne, où il vient de batailler durement en vue d'obtenir un accord satisfaisant pour toutes les parties. Dans le même temps, on ne peut manquer de relever qu'il jouit d'une exceptionnelle barraka. En effet, jusqu'à présent, tout lui résit,

tant au plan intérieur qu'au plan international. On peut par conséquent, valablement le désigner " Monsieur rupture-barraka ".

Nous, Africains, populations dont le bien-être, jusqu'à ce jour, demeure très largement tributaire de la politique tant intérieure qu'extérieure de la France, c'est cette " rupture-barraka " qu'on attend le voir opérer vis-à-vis des dinosaures qui encombrant encore les allées du pouvoir, chez nous, alors qu'ils y trônent parfois depuis plus de vingt ans, et même dans certains cas, plus de trente ans, voire quarante. Nous attendons de voir le nouveau Président français inaugurer un nouveau type de rapports avec ses homologues du continent africain. D'ores et déjà, nous nous réjouissons du fait qu'il semble ne pas avoir donné suite à des demandes d'audience de la part de certains de ceux-ci, qui n'auraient pas hésité, un seul instant, à exploiter une rencontre avec lui, en ce moment, à des fins de politique intérieure.

Bien qu'un proverbe camerounais prétende que : "l'on ne saurait présager de la journée aux premiers rayons de soleil", nous, nous demeurons confiants dans la volonté de rupture, sur tous les plans, manifestée par le successeur de Jacques Chirac, et sommes convaincus que celle-ci ne s'arrêtera pas sur les berges de la Méditerranée. Nous sommes d'autant plus fondés à le penser que Nicolas Sarkozy vient de réussir deux exploits : la relance de l'Europe à travers un traité simplifié, et la Conférence Internationale sur le Darfour à laquelle a pris part une délégation chinoise, chose inévidente jusque là.

Nicolas Sarkozy, nous avons foi en ton audace et à ton ardeur pour les réformes : viens nous libérer.

□ *Pauline BIYONG*

LA SIMILITUDE

Il est surprenant d'apprendre qu'il existe une similitude entre un homme de droite et un autre de gauche, un conservateur et un réformiste, François Mitterrand et Nicolas Sarkozy . Et pourtant, il en existe bel et bien une.

François Mitterrand ou l'extinction du parti communiste Français

Le lancement de la Vème République, en France, s'était caractérisé par un fort recul du courant de pensée qu'incarnerait la SFIO, Section Française de l'Internationale Ouvrière, et des formations politiques qui lui étaient proches telles que le Parti Radical, dans lequel militait Pierre Mendès France (homme politique qui négocia l'indépendance de l'Indochine) et l'UDSR, l'Union des Démocrates Sociaux de la Résistance, la formation politique que dirigeait François Mitterrand, plusieurs fois Ministre de 1946 à 1958. Charles de Gaulle étant arrivé au pouvoir, en pleine crise algérienne, un peu comme un recours face à la pagaille qui régnait en France, à la fin de ces années cinquante, et dont la responsabilité incombait, selon l'opinion publique, essentiellement à l'Etat français, conformément à la Constitution de la IVème République (1946 - 1958) et à la gauche française, avec, en son sein, en très bonne place, le PCF, Parti Communiste Français. Ce parti politique occupait une place spéciale sur la scène politique française. D'une part, il prônait la prise du pouvoir par les ouvriers, avec l'instauration de la dictature du prolétariat,

d'autre part, il était lié au Parti Communiste d'Union Soviétique, enfin, il était anti-colonialiste, trois facteurs qui faisaient de lui un épouvantail au sein de la société française. Pis encore, malgré la crainte qu'il inspirait à une frange importante de la population, il recueillait, 20% des voix à chaque scrutin qui était organisé en France. Il était, de ce fait, un des piliers de la gauche française.

De par la place centrale qu'il occupait au sein de cette gauche française, l'accès au pouvoir de celle-ci ne pouvait se concevoir et se produire sans lui. Dilemme. Aux élections présidentielles, de 1965, la gauche, conduite par François Mitterrand, était malgré tout parvenue au second tour, mettant ainsi Charles de Gaulle en ballottage. Mais, lors des présidentielles de 1969, en revanche, la droite s'est retrouvée toute seule au second tour, la gauche, conduite par Gaston Deferre, ayant été recalée au premier tour. Le PCF allié à la SFIO, effrayait beaucoup trop la population française. Que faire ?

La solution proviendra de ce que l'histoire de France aura retenu comme ayant été le " Congrès d'Epinay ". Que s'y était-il passé ? François Mitterrand y avait fédéré toute la gauche non communiste, à

l'exception des radicaux de gauche, en un nouveau parti baptisé, " Parti Socialiste ", tout court, en lieu et place de la SFIO, la Section Française Internationale Ouvrière. Puis il avait compris la nécessité, pour ce nouveau parti politique, de dominer la gauche, d'en devenir la première force politique, au détriment du PCF, le Parti Communiste Français. Dans cette démarche, il avait eu à conclure un accord de gouvernement avec le Parti Communiste et les Radicaux de Gauche, le fameux " Programme commun de gouvernement ". Sur la base de celui-ci, François Mitterrand était de nouveau parvenu à faire accéder la gauche française au second tour de l'élection présidentielle de 1974. Il n'avait été battu que de peu par Valéry Giscard d'Estaing, 51% contre 49%. Il avait même amélioré son score de 1965, face à Charles de Gaulle : 55% contre 45%. De 1974 à 1981, la position du Parti Socialiste au sein de la gauche, s'était encore davantage renforcée, au détriment, naturellement, du PCF. La suite, tout le monde la connaît. En 1981, François Mitterrand avait fini par remporter les élections présidentielles.

Nicolas Sarkozy ou l'extinction du Front National

Une fois François Mitterrand Président de la République, la première chose qu'il s'était empressée de faire, pour assurer une certaine durée à la gauche au pouvoir, avait été d'instaurer le scrutin proportionnel aux différentes élections en France, à l'exception, naturellement, des présidentielles. Ce type de scrutin ayant pour caractéristique principale de favoriser les petites formations politiques, il avait ainsi donné un coup de pouce à Jean-Marie Le Pen. Tout au long des élections qui ont suivi, le Front National (F.N.) s'est mis à croître en voix, et a même effectué son entrée dans plusieurs conseils municipaux, et, bien mieux, au Parlement Européen. Dans le même temps, le PCF, pour sa part, disparaissait, s'étiolait. Du coup, le danger

qu'il représentait pour les Français s'est évanoui. C'était plutôt en revanche, le F.N. de Jean-Marie Le Pen qui en représentait désormais un. Tout comme le PCF avait constitué, des années durant, un lourd handicap pour l'accession au pouvoir de la gauche. Mais, à la différence de l'époque de la gauche triomphante, mais inapte à conquérir le pouvoir, lorsque le F.N. prend du poil de la bête, un problème nouveau voit le jour en France : l'immigration. Celui-ci brouille totalement le jeu politique et fournit du blé à moudre au moulin de Jean-Marie Le Pen, tant et si bien qu'il se met à récupérer l'électorat ouvrier, traditionnellement acquis au PCF. La suite, tout le monde la connaît également, la droite s'était retrouvée toute seule au second tour des présidentielles de 2002.

Intervient alors Nicolas Sarkozy. Il comprend que pour qu'un candidat de droite succède à Jacques Chirac au pouvoir, celui-ci se doit de récupérer l'électorat de Jean-Marie Le Pen. Du coup, le discours de Nicolas Sarkozy se met à emprunter les thèmes du F.N. Il s'y prend si bien que, cela lui permet d'obtenir l'investiture de l'UMP, et, finalement, au premier tour des récentes présidentielles, le FN est ramené autour de 10%, son électorat s'étant envolé en direction de l'UMP, et, au second tour, Nicolas Sarkozy récolte 53% des voix score jamais égalé par la droite française depuis bien longtemps. Comme François Mitterrand, il aura fait de sa formation politique, la plus importante de son camp.

La fin de la France - Afrique

“ Le parquet de Paris a ouvert, lundi 18 juin 2007, une enquête préliminaire contre les présidents Omar Bongo (Gabon) et Denis Sassou Nguessou (Congo), après une plainte les accusant de posséder en France des biens immobiliers de luxe financés par l'argent public détourné.

La plainte émane de trois (3) associations françaises et internationales : Sherpa, (association dirigée par un collectif d'avocats français), Survie (association dirigée par Odile Biyidi Awala - Mongo Beti) et la Fédération des Congolais de la diaspora. Elle a été déposée en mars dernier auprès du procureur de la République de Paris. Elle vise des faits de recel de détournement de biens publics, pour financer des biens immobiliers. Les plaignants dénoncent le soutien de Paris à ce qu'ils appellent

Sassou et son gendre Bongo devant les tribunaux

des "dictateurs" africains. Pour eux, le congolais Denis Sassou Nguessou et le gabonais Omar Bongo se sont enrichis sur le dos des populations de leurs pays.

Un rapport publié en Mars dernier à Paris par le "Comité catholique contre la faim et pour le développement", indique que les deux chefs d'Etat sont propriétaires de plusieurs appartements de grande valeur en France. Omar Bongo aurait un hôtel particulier de quatre (04) appartements. Toujours selon ce rapport, Denis Sassou Nguessou posséderait au moins un hôtel particulier et un appartement, évalués entre 8 et 13 millions d'euros (entre 5 et 9 milliards de francs CFA).

Selon l'un des auteurs du rapport

du "Comité catholique contre la faim et pour le développement", les avoirs d'Omar Bongo et de Denis Sassou Nguessou sur le sol français ne seraient qu'une petite partie de leur patrimoine à l'étranger. Les plaignants espèrent une saisie de ces biens immobiliers”.

Source : Rfi

A l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir en France, Ahmadou Ahidjo a été le premier des présidents africains à quitter "volontairement" le pouvoir.

L'aire de Sarkozy augure de nouveaux départs...

Les associations initiatrices des plaintes contre les présidents africains sont disposées à aider les africains, à ester en justice, d'autres dirigeants africains, contre qui ils ont des preuves de détournements de fonds ou de biens logés en France.

La continuité dans le changement

Beaucoup de choses ont été dites sur Nicolas Sarkozy, président de la République en France. Il en est toutefois une que l'on omet : les Chefs d'Etat français, ont souvent procédé à une accélération de l'histoire en Afrique Noire.

Charles de Gaulle

Tout a commencé par Charles de Gaulle. C'était en 1944. Il était alors le chef des " Forces Françaises Libres, " les fameuses FFL, et avait installé son quartier général à Brazzaville, dans la colonie du Moyen Congo (aujourd'hui République du Congo - Brazzaville). Du 8 au 9 février 1944, il avait organisé une conférence dans le but de réfléchir sur l'évolution des territoires de l'empire colonial français d'Afrique Noire. Ce fut la " Conférence de Brazzaville ". Même si n'y étaient conviés que les administrateurs des Colonies des Territoires français de l'Afrique Occidentale française, AOF, et de l'Afrique Equatoriale française, AEF, auxquels étaient associé le territoire sous tutelle des Nations Unies qu'était le Cameroun, et que dans le communiqué final, il avait été spécifié que " toute évolution vers l'indépendance des territoires de l'empire colonial d'Afrique Noire est à écarter ", il n'empêche que, cette conférence a ouvert la voie à toute l'évolution qui s'en est suivie en Afrique Noire : abolition des travaux forcés, abolition des corvées de portage, abolition du code de l'indigénat, octroi de la citoyenneté française

aux ex-sujets de l'empire colonial, octroi des libertés syndicales à ceux-ci, la liberté de circulation, de pensée, d'expression, de presse, etc.

A la fin de la guerre de 1939 -1945, Charles de Gaulle s'était emparé du pouvoir, en France, et avait contribué à l'élaboration d'un projet de constitution qui reprenait toutes les avancées démocratiques citées ci-dessus. Bien que ce projet de constitution fut rejeté par le peuple français au cours d'un référendum, la constitution française qui s'en est suivie, celle de 1946, les avait de nouvelles prises en compte. Ce fut la constitution de la IVème République, que Charles de Gaulle combatta pendant toute la durée du régime qu'elle aura mis en place, et dont il viendra à bout en 1958, soit après douze années d'une conspiration permanente, ininterrompue.

Pour nous, Africains, quoi qu'il en soit, c'est grâce à Charles de Gaulle que nous sommes sortis de la servitude de l'indigénat, avec son lot de brimades et d'injustices, et avons acquis la nationalité française, jusqu'à réservée, uniquement, aux habitants de deux communes : Dakar et Saint Louis,

au Sénégal. A la faveur de cette nationalité française, et des libertés démocratiques qui en découlaient, nous, Africains, avons pu déclencher le combat pour l'indépendance.

Le même Charles de Gaulle, viendra accorder cette indépendance à toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique Noire, tout au long de l'année 1960.

Pierre Mendès - France

Pierre Mendès France, homme politique ayant exercé le pouvoir sous la IVème République (1946 - 1958) aura été, après Charles de Gaulle, le dirigeant français qui aura considérablement marqué les peuples coloniaux que nous étions. Dans la lancée de Charles de Gaulle, même s'ils n'appartiennent pas, tous les deux, au même bord politique, il aura eu le courage d'accorder l'indépendance à l'Indochine, en 1954. Cela lui aura valu d'énormes inimitiés, en France, il sera traité, par la presse, les autres hommes politiques et la population, de " bradeur de l'empire colonial ". En plus de l'indépendance de l'Indochine, il aura été le premier à entrer en

pour paler avec le Néo-dés-tour d'Habib Bourguiba, en Tunisie. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, si son gouvernement n'avait pas été renversé, il aurait également accordé l'indépendance à ce pays, tout comme au Maroc.

François Mitterrand

Après Pierre Mendès France, l'homme d'Etat français qui aura considérablement contribué à l'émancipation du continent noir est, indiscutablement, François Mitterrand. En effet, alors que Georges Pompidou n'aura fait qu'entretenir le statut quo, en Afrique Noire, et Valéry Giscard d'Estaing aura initié, sans succès, une politique de relève des fameux " pères de l'indépendance " au pouvoir depuis 1960, c'est François Mitterrand qui aura contraint les Chefs d'Etats africains des anciennes colonies françaises à instaurer la démocratie dans leurs pays respectifs. Sans lui, il y a fort à parier que notre continent ploierait encore sous le joug de la dictature. Les emprisonnements politiques se poursuivraient encore jusqu'à nos jours, la liberté de presse ne serait probablement pas instaurée, tout comme le multipartisme, etc.

Son successeur, Jacques Chirac, malgré un activisme débordant, n'aura pas apporté grand-chose à nos peuples et à notre conti-

ment. Il aura plutôt brillé par sa politique de soutien à des régimes honnis par la population, à travers son copinage poussé avec les Chefs d'Etats africains. Eux et lui se tutoyaient. N'avait-il pas déclaré que la démocratie était un luxe pour l'Afrique ?

Nicolas Sarkozy

A présent, voici Nicolas Sarkozy au pouvoir en France. Son discours est connu : " immigration choisie, plutôt que subie ". Mais, au-delà de ça, ce que le continent africain attend de lui est très simple, et porte sur quelques points cruciaux :

- 1) - La rupture avec les relations du passé ;
- 2) - L'instauration de rapports nouveaux avec les chefs d'Etats africains qui, pour la plupart, se trouvent à la tête de régimes corrompus, et dont les dignitaires se présentent comme une véritable calamité pour les populations, par le fait qu'ils s'illustrent, généralement, par un pillage systématique de la fortune publique ;
- 3) - Le rapatriement, dans les pays africains, des fonds des rapines des équipes dirigeantes africaines planqués dans les pays de l'Union Européenne, et, pourquoi

pas, du G 8, structures au sein desquelles la France occupe une place de choix ;

- 4) - La remise à plat des accords de coopération et leur renégociation ;
- 5) - L'audit de l'aide au développement ;
- 6) - La réorientation de l'aide au développement avec l'obligation de résultats et surtout une aide orientée vers la refondation de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation et la création de richesses ;
- 7) - Tout comme François Mitterrand l'avait fait, intervention hardie en vue d'une alternance démocratique, comme exigence politique, dans le continent noir ;
- 8) - Rupture avec l'oligarchie ploutocratique, les monarchies et les dictatures ;
- 9) - Une diplomatie de vérité et d'actions et l'abandon de la langue de bois ;
- 10) - L'instauration partagée des valeurs du travail, du mérite, de la compétence, de l'excellence, de la patrie, de la démocratie et des droits de l'homme.

GENESE

C'est au mois de décembre 1958 qu'ont été signés les premiers accords de coopération entre la France et le Cameroun. Comment en est-on arrivé là ?

Mai 1940, les troupes d'Adolf Hitler envahissent la France. Les combats ne durent que quelques jours, et la France est vaincue. Le ministre de la défense de l'époque, Charles de Gaulle, se réfugie en Grande Bretagne d'où il lance son

fameux appel du 18 juin : " la France a perdu la bataille, elle n'a pas perdu la guerre ". N'empêche, la France est vaincue, et avec elle, son empire colonial, au sein duquel se trouve un territoire particulièrement convoité par les Allemands, parce que celui-ci avait été leur protecto-

rat de 1884 à 1916 : le Cameroun. Charles de Gaulle dépêche, en conséquence, de toute urgence, un colonel qui s'était rallié à lui, Leclerc de Hautecloque. Ce dernier débarque à Douala, dans la nuit du 27 août 1940.

Charles de Gaulle s'attribue le Cameroun

Deux jours plus tard, Charles de Gaulle proclame que le Cameroun s'est rallié aux Forces Françaises libres, FFL: " le 27 août 1940, le Cameroun, dans un immense mouvement de foi, d'ordre et de discipline, s'est spontanément placé sous la direction de mes représentants. Ceux-ci assument directement l'administration du mandat français et du commandement des troupes ".

En vérité, l'adverbe " spontanément " qu'utilise Charles de Gaulle, est un abus de langage, car, le Cameroun dont il est question

ici, n'est pas celui des Camerounais, mais, plutôt, celui des colons français vivant au Cameroun. Ce ralliement du Cameroun à la France libre n'est qu'une affaire entre Français, mais qui aura une incidence sur la vie des Camerounais. Le même jour, en effet, il nomme le colonel Leclerc gouverneur du Cameroun et commandant des forces militaires du territoire. Celui-ci, depuis la veille, légifère déjà. Il signe, tour à tour, un arrêté proclamant l'état de siège à Douala, plusieurs circulaires dont l'une rappelle que " les fonctionnai-

res qui ne veulent point se rallier au gouvernement du général de Gaulle feront l'objet d'un arrêté d'expulsion ".

Cette prise de contrôle du Cameroun par les Forces Françaises Libres, FFL, est un acte unilatéral pris par le gouvernement français dissident, qui lie notre pays à la France, sans le consentement des Camerounais. Bien mieux, il découlera de celui-ci, une sorte de " coopération militaire " forcée, qui ne dit pas son nom, par la levée de troupes, au Cameroun dans le but d'aller défendre la " mère-patrie ".

Les accords de tutelle du 13 décembre 1946

Le déclenchement de la guerre de 1939-1945, s'étant traduit par l'extinction de la Société des Nations, la SDN, qui avait placé le Cameroun sous mandat B, à savoir un territoire appelé à accéder à l'indépendance à long terme, il a fallu créer une autre organisation destinée à garantir la sécurité collective, mieux que ne l'avait fait la défunte SDN. C'est à cette fin que naît

l'Organisation des Nations Unies, O.N.U. en 1946.

Au sein de celle-ci, est institué un " Conseil de Tutelle ", chargé de la gestion des territoires placés, jadis, sous mandat de la SDN, à l'instar du Cameroun. La France qui, jusqu'alors, avait géré le Cameroun dans le cadre de la SDN, doit y renégocier sa présence - sa domination. En effet, l'administration de notre

pays aurait bien pu être confiée à une autre puissance fondatrice des Nations Unies : Canada, Union Soviétique, etc. Le 13 décembre 1946, en vertu d'un accord intervenu entre les Anglais, les Français et l'ONU, le Cameroun est de nouveau placé sous administration française. Fait très important, à aucun moment, les Camerounais n'ont été associés, ni de près ni de loin,

GENESE

à l'élaboration de cette convention qui disposait d'eux et les liait une fois de plus à la France. Le texte des accords de tutelle du 13 décembre 1946, comportait une disposition qui constituera, rapidement, un objet de discorde entre les nationalistes camerounais et les colonialistes français. Il s'agit de l'article 4 de ces accords qui autorisait la France à " administrer le Cameroun comme partie intégrante du territoire français ", c'est-à-dire une colonie pure et simple, au même titre que l' O u b a n g u i C h a r i (Centrafrique), le Soudan français (Mali), le Gabon, etc. Dès lors que le Cameroun était considéré comme une " partie intégrante du territoire français ", il ne lui était plus possible de

revendiquer son indépendance, car cela aurait été, tout simplement, de la sécession, et devait, en conséquence, être sanctionné par la loi. Ceci était en contradiction flagrante avec le régime de tutelle qui était de " favoriser l'évolution progressive des pays sous tutelle vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance ". Malgré tout, au lendemain de la création de l'Union des Populations du Cameroun, les Camerounais, pour ce qui les concerne, se baseront sur l'esprit du régime de tutelle pour réclamer l'indépendance de leur pays. Ceci aboutira à un refus catégorique de la France qui se traduira par les massacres du mois de mai 1955 à l'issue desquels le gouvernement

français publiera un décret d'interdiction de l'UPC, le 13 juillet 1955. Malgré tout, le ver est déjà dans le fruit, l'idée de l'indépendance a déjà pris corps au Cameroun. En 1956, changement radical de la politique française en Afrique. Alors que jusque là, le gouvernement français était irréductiblement opposé à toute idée d'indépendance en Afrique Noire, il consent, subitement, à envisager une " certaine indépendance " à ses territoires coloniaux d'Afrique Noire, entendez, une indépendance contrôlée. Tel est l'esprit de la loi-cadre Defferre qui se traduira par la formation de gouvernements jouissant de ce que l'on avait appelé " autonomie interne ".

Les accords de coopération de décembre 1958

A la faveur de cette fameuse autonomie, dans le cas du Cameroun, un premier gouvernement est essayé. Au bout de huit mois, celui-ci est déposé par la France qui le qualifie d'indocile. Un second est mis en selle. Avec celui-là, les relations sont infiniment meilleures avec le gouvernement français qui l'agrée pour lui confier la " certaine indépendance " que la France vient de décider d'octroyer au Cameroun. Mais, deux précautions valant mieux qu'une, il est signé, avec celui-ci, les premiers accords de coopération entre la France et le Cameroun, au mois de décembre 1958 avant la proclamation de cette " certaine

indépendance ". Véritables traités inégaux entre un Etat suzerain et son vassal, ceux-ci sont fortement critiqués dans leur aspect militaire. En effet, le gouvernement français, à la faveur de ces accords, se réserve le droit d'intervenir militairement au Cameroun, en cas de " menace extérieure " au régime en place. Par ailleurs, le gouvernement français apporte son assistance technique au gouvernement camerounais pour " pacifier " le pays. Les troupes militaires françaises mèneront la guerre ainsi aux nationalistes, plusieurs années après l'indépendance, d'abord dans les forêts de la Sanaga-Maritime, ensuite au pays bamiléké. Des

bombardements au napalm seront même effectués pour réduire à néant l'opposition armée au régime Ahidjo. L'armée française participe également de manière active à la tragédie de l'incendie du quartier Congo, à Douala, le 24 avril 1960. Le maître d'œuvre de cette opération avait été un colonel du nom de Lamberton. Enfin, l'armée française utilise abondamment la technique des têtes tranchées exposées dans les lieux publics, les marchés, les gares routières, pour vaincre toute opposition au gouvernement à qui elle a confié " une certaine indépendance ". Ces premiers accords de coopération comportaient également un chapi-

GENESE

tre culturel qu'il importe de relever. Le gouvernement français s'était engagé à fournir au gouvernement du Cameroun des enseignants pour ses lycées et collèges, tout comme pour son université qu'elle créera quelques années plus tard. Dans le même temps, le gouvernement français s'engageait à maintenir ouvertes, aux étudiants camerounais, les établissements scolaires et les universités françaises.

Ces premiers accords de coopération comportaient, enfin, un chapitre économique et financier. Sur le plan financier, ils garantissaient la libre circulation des capitaux, entre le Cameroun et la France, autrement dit, ils garantissaient le rapatriement des fonds, vers la France, des colons qui allaient demeurer au Cameroun malgré la proclamation de l'indépendance, d'une part, et d'autre part, des

entreprises françaises qui allaient continuer à venir investir au Cameroun après l'indépendance. Ces accords maintenaient également le Cameroun dans la zone franc, avec pour monnaie le franc CFA.

En 1972, ces premiers accords de coopération ont été révisés, à la demande du Cameroun. Certaines clauses de ceux-ci ne convenaient plus au gouvernement camerounais. Il en est ainsi de la libre circulation des personnes. Il faut le savoir, c'est le Cameroun qui, le premier entre la France et lui, a exigé l'instauration d'un visa d'entrée. La raison en était que, le gouvernement camerounais n'avait nullement apprécié qu'un avocat français en l'occurrence Robert Banditer, vienne au Cameroun pour défendre Ernest Ouandié et Monseigneur Ndogmo en 1971. L'instauration d'un visa

d'entrée visait, par conséquent, à filtrer l'entrée des ressortissants français au Cameroun. La France de son côté, réciprocité oblige, a également instauré un visa d'entrée pour les ressortissants camerounais sur son territoire. Les autres pays africains n'ont connu une telle mesure que deux années plus tard, avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing au pouvoir en France, en 1974.

Mitterrand a libéralisé l'autorisation des associations dissidentes et encouragé le multipartisme.

Avec Jacques Chirac, la France Afrique s'est paternelisée. Que va faire Nicolas Sarkozy ?

Les accords actuels demandent à être remis à plat pour s'arrimer à la nouvelle donne : l'immigration choisie et le co-développement.

Abonnez-Vous à



**Le Journal d'éveil citoyen,
destiné en priorité aux abonnés.**



Tel. : (237)99.84.33.35

LA PART DE RESPONSABILITE DES AFRICAINS

Nicolas Sarkozy élu sixième président français de la cinquième République, les masses africaines non avisées, s'en plaignent. Mais se sont-elles interrogées, un instant, sur leur part de responsabilité dans l'accession au pouvoir de cet homme qu'elles exècrent ?

C'est connu, Nicolas Sarkozy, le candidat de la droite française qui ne faisait pas mystère de son désir de fermer les frontières de la France à la " racaille " africaine, a été élu à 53% des voix, soit avec un score sans appel. Si les chefs d'Etats africains lui ont, tous, adressé des félicitations ainsi que l'exi-

gent les usages diplomatiques, il n'en demeure pas moins vrai que les masses africaines non avisées, pour leur part, ont maudit cette élection. Pour ce qui les concerne, l'avènement de Sarkozy au Palais de l' Elysée n'est, ni plus, ni moins, que la bien mauvaise nouvelle qui leur soit parvenue en ce début de 21ème siècle. Et pour

cause, l'écrasante majorité des jeunes africains, encouragés par leurs parents, ne rêvent que d'une chose, aller se " chercher " en Occident, et, en l'occurrence, en France. Mais, dans le même temps, mesurent-ils, pour autant, leur part de responsabilité dans l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République française ?

L'invasion noire en France

Il y a vingt ans, sur 100 Camerounais, par exemple, qui résidaient sur le sol français, 90 étaient des étudiants, cinq (5) des salariés corrects, c'est-à-dire de bons pères de famille respectables, et, à peine cinq étaient des "débrouillards ". En ce temps-là, faudrait-il le rappeler, Jean-Marie Le Pen, et ses idées, ne recueillaient que tout juste 1 à 2% des voix à toutes les élections auxquelles il participait. Ceci signifie que la population française, trouvait que le leader de l'extrême droite était un rigolo. Il exagérait dans sa rengaine contre les immigrés. Mais, aujourd'hui, les mêmes idées de l'extrême-droite véhiculées par le même Jean-Marie Le Pen, recueillent désormais 20% des voix, environ, au point où, pour se faire élire, Nicolas Sarkozy a dû les intégrer dans son discours. N'est-ce pas étrange ? Que s'est-il passé entre temps ? La

réponse à cette interrogation est toute simple. Il y a vingt ans, de par le fait qu'il existait un visa de sortie pour tout Camerounais qui désirait quitter le territoire national, ne se rendaient en France, essentiellement, que des étudiants, c'est-à-dire des Camerounais titulaires du baccalauréat, et ayant acquis un minimum d'éducation de base. Au mois de décembre 1990, avec l'avènement de la démocratie, les frontières du Cameroun ont été grandement ouvertes. Pouvaient désormais quitter le pays, quiconque le désirait et était en mesure de s'offrir un billet d'avion. La conséquence immédiate de cette situation a été que, moins de cinq années plus tard, sur cent (100) Camerounais résidant en France, désormais, quatre vingt dix (90) sont des " débrouillards ", à savoir, les pickpockets de nos ville, les prostituées, les pousseurs, les

sauveteurs, les vendeurs d'eau, les vendeurs de goyaves, les chargeurs dans les gares routières, les braiseuses de poissons, bref, comme dirait l'autre, la " racaille ". A ces individus qui, déjà au Cameroun, ne sont pas toujours fréquentables, il faudrait rajouter la cohorte de " feymen ", ces voyous qui écument les pays étrangers en opérant des " frappes ". Aujourd'hui, la bonne réputation des Camerounais, en France, comme conséquence de cette situation, s'est envolée. Ceux-ci figurent, désormais, au palmarès des communautés étrangères à surveiller de très près. Question, par conséquent, pourquoi voudrait-on que les Français acceptent, de gaîté de cœur, chez eux, des individus dont nous-mêmes nous tolérons, à peine, la présence chez nous, dans notre entourage ? Résultat, le discours xénophobe de Le Pen

devient, chaque jour qui passe, toujours plus crédible, au point où il aura constitué le véritable fonds de commerce politique du candidat Sarkozy. Ce qui est vrai les Camerounais, l'est des Maliens, des Sénégalais, des Ivoiriens, des Béninois, des Zaïrois, des Nigériens, bref de tous les Africains. Les

Français ne sauraient admettre que leur pays devienne la poubelle de l'Afrique, le pays où les indésirables et tous les ratés et vauriens de chez nous vont se déverser. D'où le fameux discours sur " l'immigration choisie ", et non pas subie, et par voie de conséquence, l'élection de l'homme qui, étant à mesure d'accéder

au pouvoir, prône cette politique d'endiguement de l'invasion étrangère en France.

OUI A L'IMMIGRATION CHOISIE

Celle-ci aura un meilleur résultat si nous instaurons, de commun accord, un partenariat choisi. La France a-t-elle pensé un instant quel est le sort réservé aux multiples diplômés qu'elle forme et qui sont clochardisés dans les pays africains ?

Hier Nicolas Sarkozy était à la faculté d'ASAS avec

des camarades africains qui pour certains vendent la friperie dans les marchés quand ils peuvent. Résultat, l'envie de repartir pour certains, la résignation pour d'autres. Il faut que ça change. Ceci passe par des mesures incitatives fortes. La relecture profonde du Contrat Désengagement Développement (C2D) dans le

cas du Cameroun, l'un des plus importants d'Afrique, est une option à envisager. Il peut être un instrument de création de richesse, de refondation de l'Enseignement et de la Recherche, une solution salubre et durable.

Vient de paraître



Vous pouvez obtenir ce kit d'information, adressez un mail à :

pauline_biyong@yahoo.fr



LE JOURNAL DE LA LIGUE POUR L'EDUCATION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT (LEFE)

Récipissé de déclaration
N° 00309 du 05 Août 1993

B.P. : 14702 Yaoundé, Cameroun
Tel. : (237)99.84.33.35

e-mail : pauline_biyong@yahoo.fr

Directeur de Publication:

Pauline BIYONG

Rédaction:

Alexandre KUMA - David ATEMKEMG
Jean Paul KON
Adolphe Claude MBALLA

Mise en page:

Christian BENGONO 22.02.62.01

Imprimerie:

CAULY Print : 22.21.12.97

La coopération française au Cameroun est la plus ancienne, compte tenu des liens historiques, continus et anciens entre nos deux pays. C'est pourquoi, la société civile camerounaise est exigeante et demande la remise à plat des accords de coopération nous régissant. Nous revisitons les accords actuels avec des propositions. Nous souhaitons l'ouverture d'un nouveau dialogue citoyen.

Quand la coopération française au Cameroun a-t-elle débuté ? Sur le plan formel, au 1er janvier 1960, au moment de l'accession du Cameroun à l'indépendance. Mais, dès lors qu'il s'agit de peuples différents, comment ne pas considérer que celle-ci a com-

mencé en 1916, lorsque les troupes militaires françaises ont envahi le Cameroun, en provenance du Gabon ? Vaste débat que celui-là, qui nous amène à considérer la domination coloniale comme une sorte de coopération. Mais, qu'importe, les rela-

tions entre le Cameroun et la France sont anciennes. C'est ce qu'il faut retenir, et c'est, dans le même temps, la raison pour laquelle le regard des Camerounais est exigeant.

Education

Quoi de plus normal que les Camerounais évoquent, avant tout, les questions d'éducation, lorsqu'ils se penchent sur la coopération française ? Ne parlent-ils pas, en majorité, la langue française ? Un grand nombre de ceux-ci n'ont-ils pas été formés en France, dans les universités de l'Hexagone, ou alors localement, par des enseignants français, jusqu'au début des années 80 ?

Mais, comment ne pas déplorer le fait que, alors que les Japonais sont en train de couvrir le territoire camerounais de merveilleuses écoles publiques, on ne voit rien de tel pour la France ? De même, comment cela se peut-il que la France se préoccupe davantage d'ouvrir des universités dans les pays arabes, au détriment de l'Afrique Noire, alors que cette dernière a toujours répondu présent, par le passé, chaque fois que la France s'est trouvée en difficultés ?

Actuellement, le baccalauréat camerounais n'est plus admis, en équivalence, au bac français. Cette situation qui découle de la dégradation du niveau scolaire au Cameroun, ne préoccupe-t-elle pas la France ? Quelles mesures l'ancienne puissance coloniale pré-

conise-t-elle de prendre pour aider à enrayer cette situation ?

Nous souhaitons :

- un appui à la refondation du système éducatif camerounais ;
- Une reconnaissance des diplômés camerounais en France ;
- La création de plusieurs écoles et lycées français avec des frais de scolarité réduits ;
- La création d'une ou plusieurs universités françaises au Cameroun ;
- La création d'Instituts universitaires de technologies par la France au Cameroun ;
- La création d'Écoles spécialisées (Ingénieurs, Médecins et autres) au Cameroun avec l'appui de la France.

La Santé

Alors que la Belgique a doté le Cameroun d'un hôpital de haut niveau tel que l'est l'hôpital général de Yaoundé, la France semble ne se satisfaire que des hôpitaux Laquintinie et Central de Yaoundé, construits il y a plus de soixante ans. La conséquence de cette situation est que, les Camerounais, eux, continuent à considérer la France plus que tout autre pays. Les évacuations sanitaires à destination d'hôpitaux de l'Hexagone, se poursuivent toujours, comme au bon

vieux temps. Est-ce normal ? Pour quelle raison la France n'envisage-t-elle pas de construire un hôpital moderne au Cameroun, qui soit d'un confort et d'un niveau de soin comparables à ceux de chez elle ? De même, le gouvernement français ne pourrait-il pas envisager le retour d'équipes médicales françaises au Cameroun ?

Nous proposons :

- L'ouverture d'un hôpital moderne financé par la France au Cameroun ;
- La création d'infrastructures sanitaires et la formation du personnel médical ;
- L'encouragement et le soutien à la prévention des grandes endémies.

Economie

Les Camerounais déplorent considérablement le fait que les Français ne se préoccupent de créer, au Cameroun, que des sociétés de service, et ne créent que peu d'industries. A l'époque coloniale, la France avait construit l'usine d'Aluminium d'Edéa. Mais, depuis, plus rien. Pis encore, les Camerounais sont outrés par le comportement des entreprises telles que celle de Bolloré qui a racheté le chemin de fer camerounais, pour, finalement, ne lui appor-

ter aucun investissement, et même le réduire en chemin de fer porté, essentiellement, sur le transport de marchandises. Faudrait-il le rappeler, les Français ont tiré les rails jusqu'à Yaoundé, en 1927, c'est-à-dire, il y a quatre-vingt ans. Et depuis, plus rien. Bolloré était apparu comme la personne qui allait moderniser le chemin de fer camerounais. Il n'aura finalement été que le fossoyeur de celui-ci. Il aurait pu importer, au Cameroun, le train Corail, par exemple, construire de nouvelles voies qui auraient permis de rallier Yaoundé et Douala en 2 heures de temps, au lieu des dix, douze heures actuelles, pour une distance d'à peine 250 Km.

Nous souhaitons :

- L'implication de la France à la lutte contre la corruption au Cameroun avec l'appui au :
- diagnostic de la corruption, l'élaboration de la stratégie Nationale, l'élaboration d'une loi anti-corruption harmonisée avec la Convention des Nations Unis contre la corruption ;
- A la saisie des biens des prévaricateurs qui se trouvent sur le sol français et l'intervention pour que ceux qui se trouvent en Europe et d'autres pays le soient également.
- Au rapatriement de l'argent détourné et déposé dans les banques françaises et européennes par nos dirigeants.
- Un minutieux suivi du Programme National de Gouvernance adopté par le Cameroun ;
- L'amélioration de la qualité de la dépense ;
- La mise en place d'instituts de statistiques et de sondages fiables ;
- Une profonde réflexion sur les plans d'ajustements structurels imposés depuis vingt ans au Cameroun par les institutions de Brettons Woods, et sans résultats;
- Une réflexion sur notre monnaie le Franc CFA.

Nous proposons :

- La valorisation de la culture camerounaise avec l'ouverture d'une école des Arts et métiers ;

- La multiplication d'échanges et voyages culturels entre la France et le Cameroun.

Culture

La Gouvernance Démocratique

Avec 212 partis dont, 1 parti Etat sans programme; plus de 500 journaux, 100 Télés et radios sans autorisations d'où une presse dépendante et instrumentalisée. Depuis 1960, 2 présidents de la République, la même classe dirigeante. Il y a une nécessité d'alternance politique qui n'est possible que par le renforcement des contre pouvoirs qui sont : la presse, l'opinion publique et la société civile. La dictature n'est pas la stabilité.

Nous souhaitons également :

- L'adoption d'un code de la Famille et des personnes, le Cameroun étant jusqu'ici régi par le code Napoléon ;
- Les Camerounais valides souhaitent être assistés au lieu que toute l'aide soit concentrée aux prisonniers, tel que cela se produit aujourd'hui.
- L'appui à l'informatisation de la police ;
- L'appui à la vulgarisation des droits de l'homme par le soutien de la publication de guides et émissions radio et télévision ;
- Appui au processus électoral pour favoriser l'alternance politique ;

Défense

Nous voulons l'appui à une armée de développement avec l'accent sur la construction d'infrastructures et sur l'instauration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Sécurité intérieure.

Nous voulons le perfectionnement de la police scientifique et des services des renseignements.

Développement Social

L'appui à l'élaboration par le Cameroun de son propre plan de développement est une urgence.

Développement Urbain et des Infrastructures

Les villes africaines deviennent des mégapoles. D'où la nécessité d'apporter les vraies solutions aux futurs problèmes.

Nous voulons un appui au plan de développement urbain qui ne peut pas être limité aux jardins publics. Mais la création dans les villes, de routes, de marchés modernes, de toilettes publiques, des transports urbains, l'accès à l'eau potable pour tous, électricité pour tous, l'assainissement urbain.

Appui au renforcement de capacités de la Société Civile

La Société Civile est le seul contre poids crédible au gouvernement. Elle doit être renforcée avec un respect par tous des dispositions légales régissant ses dénombremments, la réforme et l'adoption d'une nouvelle réglementation légale y afférent en cas de besoin.

- Le renforcement des capacités des structures et du personnel ;
- Son implication dans les projets de développement.

Coopération pour le développement durable

Elaboration d'une nouvelle politique de coopération pour le développement durable entre la France et le Cameroun.

Contrats de Désengagement et de Développement (C2D)

Il s'agit de l'argent du contribuable français qui ne devrait pas être utilisé pour les dépenses de prestige ou se retrouver dans les comptes à l'étranger. Seul moins de 10% arrivent aux populations.

- La renégociation des axes à financer par ce programme est une urgence.

- La remise à plat du programme avec orientation vers des secteurs créateurs de richesses est nécessaire.

Les instituts français de recherche en coopération

- L'utilisation des résultats de la recherche pour développer le Cameroun et la multiplication des centres de recherches doivent être la priorité ;

Pour l'instant il y a l'institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre Pasteur du Cameroun (CPC) qui ne reflètent en rien la modernité.

- Il est nécessaire de former plus de chercheurs camerounais à l'IRD et dans les futurs centres à créer.

L'Agence Française de développement

Le moment est venu de parler de co-développement qui est une solution à la réduction du phénomène de l'immigration. Les accords précédents doivent être remis à plats.

1. Transports

a) Ferrovière

- Pas de trains modernes, pas de rails (seuls ceux de 1926 existent), pas de liaison entre les villes, seule la liaison entre (Douala - Ngaoundéré). Que fait Bolloré ? Pourquoi l'AFD a appuyé la privatisation de Camrail ?

b) Aérien

- La flotte camerounaise est dérisoire. Camair.co est non fonctionnel. Que fait la France ?

- Transports en communs (bus)

- Le marché est monopolisé par les américains et des nationaux. Que fait la France ?

- Réseau routier

Pas de routes, de ponts etc. Nous souhaitons une plus grande implication.

2. Secteur urbain

Le C2D consacre une bonne partie des ressources à ce secteur, les Camerounais attendent toujours les voiries, l'assainissement et l'éclairage public promis.

3. Secteurs publics marchands

Seuls peu de Camerounais disposent de l'eau potable. Pourtant, l'eau c'est la vie.

Le Repreneur, AES-Sonel (société d'électricité) américaine a plutôt apporté l'obscurité au Cameroun. Comment peut-on investir sans énergie ?

4. Secteur Privé

Les banques françaises qui sont majoritaires et surliquides ne financent pas l'économie camerounaise. Il en est de même des assurances. Des mesures devraient être prises pour améliorer cette situation.

L'AFD surpoudre des microcrédits qui ne peuvent pas relancer la croissance dont le taux se situe à 3% et ne peut donc pas réduire la pauvreté.

5. Développement rural

Encore des micros activités alors que notre agriculture qui reste notre seule alternative de développement gagne à se moderniser. Nous sommes entre la houe et la daba.

L'encouragement de l'agro industrie doit être une priorité.

6. Secteurs sociaux

La formation professionnelle doit être renforcée avec une refonte du système éducatif. Les études de faisabilité sont très coûteuses et improductives pour certaines. Les Camerounais veulent une matérialisation de la coopération française en matière de santé (exemple, un hôpital moderne français de référence)

En matière d'éducation, l'équipe Sarkozy envisage une profonde réforme de l'éducation que nous pourrions adapter à notre contexte avec l'aide de l'AFD.

Mission économique de Yaoundé

Nous souhaitons le renforcement des rapprochements entre les hommes d'affaires de nos deux pays.

Les investissements français au Cameroun

Les investisseurs français devraient élargir leur champ d'action au Cameroun. Le gouvernement français devrait encourager le gouvernement camerounais à opérationnaliser sa charte d'investissement.

Les secteurs des NTIC peuvent booster notre économie autant que celui de l'agriculture. Réfléchissons y ensemble.

La Société Civile Camerounaise est prête à un dialogue franc. Nous avons choisi de vivre au Cameroun. Améliorons ensemble le co-développement pour une rupture profitable à tous. Nos interlocuteurs français doivent incarner la rupture.

LA FRANCE A SA RESPONSABILITE

S'est-on suffisamment interrogé au Cameroun sur l'incidence de la constitution sur la vie politique nationale ? Apparemment, non. Et pourtant, l'esprit à la base de celles qu'aura connues le Cameroun depuis la première de 1960, est bien à l'origine des dysfonctionnements que nous constatons aujourd'hui.

LA CONSTITUTION DE 1960

Cette constitution, dès le départ, a été l'objet d'une forte contestation de la part des Camerounais. En effet, c'est au mois d'octobre 1959, au cours de la session parlementaire qui octroya, sur sa demande, les pleins pouvoirs au Premier ministre chef du gouvernement, qui était Ahmadou Ahidjo, que tout a commencé. Ce dernier avait exigé, à l'Assemblée législative les pleins pouvoirs, afin de mener trois actions : 1) - Combattre les maquisards, autrement dit les Camerounais qui guerroyaient contre le colonialisme français ; 2) - Elaborer un projet de constitution pour le Cameroun indépendant ; 3) - Arrêter le mode d'élection du futur président de la République.

Si pour le premier point, l'unanimité était presque acquise, il en était, en revanche, différemment, pour les deux autres points.

Cette session parlementaire du mois d'octobre 1959, aura probablement été, dans toute l'histoire parlementaire du Cameroun, la plus mouvementée de toutes. En tout cas, jusqu'à ce jour, aucune autre ne l'a dépassée en invectives, en suspensions de séances, en rappels à l'ordre, et en brouhaha. Pour tout dire, les députés étaient opposés au projet du Premier ministre. Mais étant donné que celui-ci jouissait d'une majorité de députés à l'Assemblée législative, les pleins pouvoirs lui ont été accordés.

Une fois muni de ces pleins pouvoirs, Ahmadou Ahidjo crée un " Comité Consultatif Constitutionnel ", organisme destiné à débattre du projet de constitution que le gouvernement entend soumettre à l'approbation du peuple à travers un référendum. Quant à ce projet de constitution lui-même, il est fourni à Ahmadou Ahidjo par l'ambassade de France au Cameroun. Aussitôt parvenu à leur niveau, les membres du " Comité Consultatif Constitutionnel " se rendent compte que ce projet de constitution fait du président de la

République, un véritable monarque. Pis encore, ils ne peuvent rien y faire. Les " Conseillers Techniques " français d'Ahmadou Ahidjo avaient voulu qu'il en soit ainsi, afin que le gouvernement français ne puisse disposer, au Cameroun, accédant à l'indépendance, que d'un seul et unique interlocuteur dénué de contre-pouvoirs : le président de la République. Donc, dès le départ, les géniteurs français du projet de constitution ont anéanti tous les autres pouvoirs habituels dans une République, à savoir, le législatif et le judiciaire. Ce projet de constitution comportait d'autres imperfections que vont également dénoncer plusieurs membres du " Comité Consultatif Constitutionnel ", au point d'en démissionner. Le 15 janvier 1960, Théodore Mayi Matip en claquant la porte, et déclare à la presse que " le préambule à la constitution est l'amnistie générale et inconditionnelle accordée à tous les Camerounais poursuivis pour délits politiques ". Il est suivi, le lendemain 16 janvier 1960, par Inack Njoki ; le 20 janvier, c'est au tour de Monseigneur Thomas Mongo, évêque de Douala, d'en claquer la porte. Il déclare à son tour, à la presse : " la constitution qui se fait, ne tient aucun compte des coutumes. Elle est calquée sur une tradition philosophique étrangère. Cela me fait très mal, car c'est une sorte de colonialisme intellectuel ".

Le 25 janvier 1960, Hans Dissaké claque également la porte du " Comité Consultatif Constitutionnel ", tout comme Joseph Mbottey. Le 31 janvier 1960, Monseigneur Mongo accorde une interview à l'hebdomadaire catholique " L'Effort Camerounais ". Il y explique les raisons de sa démission du " Comité Consultatif Constitutionnel ". Le lendemain, Ahmadou Ahidjo ordonne la saisie du numéro concerné, et l'interdiction de parution du journal " jusqu'à nouvel avis ". Pour sa part, Marcel Bebey Eyidi, bien que n'étant pas membre du " Comité Consultatif

Constitutionnel ", revient, dans une interview au quotidien " la Presse du Cameroun " sur le caractère monarchique du président de la République dans ce projet de constitution made in France.

Le référendum pour l'adoption de la constitution est fixé au dimanche 21 février 1960. A l'issue du scrutin, tout le Sud Cameroun vote le " Non ", à l'exception du département du Ntem. Le Nord, quant à lui, vote le " oui ". Finalement, le projet de constitution est adopté à une majorité de 59,80 de " oui ", contre 40,20% de " non ", et avec un taux de participation de 75,5%. Mais, les choses ne s'arrêtent pas là. Des voix, très nombreuses, s'élèvent, aussitôt, pour décrier la fraude qui aura caractérisé le scrutin dans la partie septentrionale du territoire. En effet, si dans le Sud du pays, la préfecturale est déjà entre les mains des nationaux, et Ahmadou Ahidjo n'y est pas encore une terreur, il en est tout autrement du Nord, où les préfets sont encore, pour la plupart, des Français. Ceux-ci ne pouvaient qu'agir en faveur de l'adoption du projet de constitution fabriqué à Paris, avec pour finalité, de garantir la domination française au Cameroun, au-delà de la proclamation de l'indépendance.

Quoi qu'il en soit, le 21 février 1960, au soir, le Cameroun indépendant se retrouve muni d'une constitution qui ramène tout à la présidence de la République, et d'où tout part, également. La présidence de la République, est le centre du pouvoir, et le président de la République le pouvoir tout court, malgré le fait que le Premier ministre soit chef du gouvernement.

LES CONSTITUTIONS DE 1961 ET 1972

A la faveur de la réunification du Cameroun le 1er octobre 1961, la constitution du 21 février 1960 connaîtra son premier amendement. Celui-ci sera relatif à l'instauration d'un Etat fédéral, avec deux Etats fédérés : le Cameroun

Occidental et le Cameroun Oriental. Malgré l'existence de deux Etats fédérés, le président de la République demeurera tout puissant, mieux encore, il apparaîtra même plutôt comme le personnage au centre des deux Etats. En revanche, le pouvoir du Premier ministre, chef du gouvernement camerounais, sera amoindri par le fait qu'il se retrouve, désormais, en concurrence avec un second Premier ministre, celui du Cameroun Occidental, lui-même n'étant devenu que le Premier ministre du Cameroun Oriental, et non plus du Cameroun, tout court, comme avant la réunification.

La constitution de 1972, à la suite de l'abolition de l'Etat fédéral, aurait pu être l'occasion de rééquilibrer les pouvoirs dans l'Etat du Cameroun. Mais, c'est plutôt à une situation contraire que l'on a assisté. D'abord, le référendum du 20 mai 1972 n'avait plus rien à voir avec celui du 21 février 1960. En effet, autant en 1960, la possibilité avait, malgré tout, été laissée aux Camerounais de s'exprimer, autant, en revanche, en 1972, cette possibilité leur a été refusée. Dans les bureaux de vote, ils ne se sont retrouvés qu'avec deux types de bulletins : des bulletins portant la mention " oui ", et d'autres de la mention " yes ". Il n'y en avait aucun portant la mention " non ", ou " No ". Par ailleurs, en 1960, de nombreux partis politiques avaient mené la campagne pour le " Non ", tandis qu'en 1972, l'UNC avait dépêché les fonctionnaires et les ministres aux quatre coins du territoire, de pure forme, pour demander aux populations de voter en faveur du " oui ". Enfin, si en 1960, ce n'est que dans le Nord du pays que les urnes avaient été bourrées, en 1972, c'est dans tous les bureaux de vote que le bourrage s'était opéré. Fait également important à relever, mais, plutôt dans la continuité de 1960, Paris a été à l'origine de la modification constitutionnelle de 1972. En effet, l'Algérie venait de nationaliser son pétrole, et les Français, désarmés, s'étaient souvenus qu'il existait d'importantes réserves de pétrole au Cameroun. Mais, problème : ce pétrole se trouvait au Cameroun Occidental, autrement dit, dans l'Etat fédéré du

Cameroun anciennement sous domination anglaise. Démarrer son exploitation dans ce contexte, pouvait se traduire par la naissance d'un ou plusieurs mouvements sécessionnistes d'autant que la guerre du Biafra venait tout juste de se terminer. Il fallait donc barrer la voie à une telle éventualité. Seule solution : abolir l'Etat fédéral, et instituer un Etat unitaire, dans lequel tous les pouvoirs, pour la raison évoquée plus haut, seraient encore plus concentrés à la présidence de la République. C'est de cette manière que, alors que le Cameroun venait d'être doté, pendant onze ans, de deux Premiers ministres, l'un au Cameroun Occidental, l'autre au Cameroun Oriental, en 1972, ce poste a été purement et simplement supprimé. Le président de la République s'est alors retrouvé seul maître à bord.

LA CONSTITUTION DE 1996

Celle-ci vient voir le jour, dans un contexte nouveau, celui du retour du Cameroun à la démocratie. Mais l'esprit du 21 février 1960 et du 20 mai 1972 prévaut : 1/ - le président de la République est le centre du pouvoir ; 2 / - la population est tenue à l'écart de son élaboration. Pour le premier point, il suffit de parcourir les articles réservés à la fonction présidentielle pour s'en convaincre. Bien plus grave, la séparation des pouvoirs y est bannie. C'est ainsi que l'on ne peut manquer de relever le fait que 30% des sénateurs sont désignés par le président de la République. Par ailleurs, il nomme tout le monde de manière discrétionnaire, sans s'en référer, ainsi qu'il est de coutume en démocratie, au conseil des ministres. Ceux-ci, du reste, se tiennent à l'improviste, quand le cœur en dit au président de la République. De même, les projets de lois atterrissent au parlement, tout juste en provenance de la présidence de la République, sans que les membres du gouvernement n'en aient débattu au préalable. En tout cas, l'esprit de 1960 est, sur ce plan, demeuré intact. Quant à la population, tout comme en 1972, elle n'a nullement été associée à l'élaboration de la

constitution de 1996. En 1972, il y avait, malgré tout, eu une parodie de référendum. En 1996, on a procédé à un " grand, large débat ", par téléphone, par fax, par courrier postal. C'est tout. Puis le peuple camerounais a appris qu'il était désormais doté d'une nouvelle constitution.

Quelle est la conséquence de cette double situation ? Tout part du Palais, et remonte au Palais. Le Premier ministre ne dispose véritablement pas de pouvoir, encore moins les ministres. En France, on entend : loi Soisson, loi Defferre, loi X, loi Y. Au Cameroun, rien de tel. Aucune loi ne peut porter le nom d'un ministre, aucune réforme non plus, c'est le président de la République qui est censé tout entreprendre, tout faire. Les membres du gouvernement ne sont là que tant qu'ils méritent sa " haute confiance ". Lorsque celle-ci est perdue, ils sont projetés dans l'oubli. Etant donné cette situation, l'administration publique entière est dépendante du président de la République. Celui-ci est en déplacement, tout s'arrête, on attend son retour. Il ne prend pas d'initiative, personne non plus n'en prend. Il est en vacances, le pays entier est en vacances. Tant qu'il ne dispose pas de preuves pour arrêter les détourneurs de fonds publics, ceux-ci continuent à narguer la population. Il déclare que la pédérastie fait partie de la vie privée des individus, les homosexuels ne sont pas poursuivis en justice, ainsi que l'exige la loi camerounaise. Il n'est pas inutile de préciser que la plupart des institutions prévues dans cette constitution ne sont pas, onze années plus tard mises en place. Tout ceci amène fatalement la population à poser le problème fondamental de la refonte des institutions camerounaises, tout comme du régime politique camerounais. Un régime politique suspendu au bon vouloir d'un seul homme est, ainsi que l'avait qualifié Marcel Bebey Eyidi en 1960, une monarchie. C'est de celle-ci qu'il faut, actuellement sortir, si nous désirons véritablement engager notre pays dans la voie de la modernité et du progrès. Nicolas Sarkozy, ensemble relisons la Constitution du Cameroun.